



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCALE du 11.01.2023

DÉCLARATION INTERSYNDICALE

Monsieur le Président,

L'annonce de la suppression de 850 emplois pour 2023 est présentée comme une bonne nouvelle par le Ministre et l'administration. Il va sans dire que nous ne partageons pas cette analyse...

La DGFIP continue d'être le principal pourvoyeur des suppressions d'emplois de la fonction publique d'État, malgré l'utilité et l'efficacité dont ses services font preuve.

Cette nouvelle vague de suppression d'emplois est à nouveau très conséquente en sachant qu'il faudra comme chaque année, y ajouter les centaines de postes « non pourvus » qui sont inscrits au budget des directions, mais non offerts aux concours et mutations (l'administration récupère ainsi une masse budgétaire qu'elle utilise ailleurs, au détriment des chômeurs qui auraient trouvé un emploi, des populations qui auraient été mieux servies et des services qui auraient moins souffert).

Pour justifier ces suppressions, la DGFIP met en avant des gains de productivité, dont le chiffrage, une fois de plus, ne brille pas par sa transparence. Au reste, aucun débat contradictoire sur les missions et les moyens alloués n'a réellement eu lieu avec les organisations syndicales.

Pour Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques, il est inenvisageable de cautionner de quelque façon que ce soit ces politiques de suppressions d'emplois qui ont un impact délétère sur l'ensemble de la chaîne de travail, dégradent les conditions de travail des personnels, renforcent la précarisation des emplois, et in fine, nuisent à un service public de qualité.

Par ailleurs, si les suppressions d'emplois millésime 2023 ciblent principalement les catégories B et C, elles sont également très lourdes concernant les idiv CN et HC (respectivement -134 et -145), restreignant encore une fois les perspectives de mobilité et d'évolution pour les cadres A.

L'ensemble des directions nationales et spécialisées du contrôle fiscal se voient allouer 55 emplois (dont 4 emplois pour la Dircofi Sud Pyrénées).

Deviendrait-il impérieux d'afficher un renforcement de la mission de contrôle fiscal ?

S'agirait-il de répondre aux observations formulées par la commission des finances de l'Assemblée Nationale dans son rapport spécial sur l'évasion fiscale qui pointait l'insuffisance des moyens humains ?

Rappelons que ce rapport établissait un lien entre « la diminution des forces vives luttant contre la fraude » et l'augmentation de tâches chronophages à effectuer par les agents de terrain au détriment de la mission de contrôle. S'il relevait que l'utilisation des nouvelles technologies au service de la lutte contre la fraude était dans l'absolu une bonne chose, il ajoutait qu'elle ne pouvait constituer une fin en soi. Le rapport recommandait ainsi de poursuivre les investissements en matière d'IA en soulignant que cette technologie « *ne remplacerait ni un cerveau humain ni la nécessaire confrontation de déclarations spontanées d'une entreprise avec la réalité du terrain* ». Il poursuivait en indiquant qu'anticiper des suppressions d'emplois du fait de cet outil apparaissait pour le moins risqué...

Qu'à cela ne tienne... au seul titre de l'intelligence artificielle dans le contrôle fiscal, pas moins de 100 ETP seront supprimés en 2023 dans les directions locales, déjà exsangues...

Au final, c'est bien encore une fois une perte sèche pour le contrôle fiscal !

Aussi et comme nous le faisons chaque année, les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques et de la CGT Finances Publiques vous informent qu'ils ne siégeront pas au CSAL prévu ce 11 janvier.